

Brèves d'information

Les jeunes primés

Les jeunes ont des idées et, pour les exprimer, la MSA les aide avec une bourse « projet jeunes ». En 2011, deux équipes ont remporté un financement pour passer à la réalisation concrète de leurs idées et animer leurs lieux de vie. « On vous raconte Badens » est une action de sept jeunes qui accueillent les nouveaux arrivants au village lors d'une cérémonie, complétée avec un DVD et un livret d'accueil. Ils ont gagé une bourse de 2 000 €.

Cinq jeunes du foyer rural de Ponteilla ont créé un jeu de société sur la santé « joue pas avec ta santé », sous forme de Questions à Choix Multiples. Ils ont remporté 1 500 €. Ils ont également été sélectionnés pour participer à la finale nationale qui s'est déroulée au salon international de l'agriculture.

Les internautes ont pu plébisciter leur projet préféré sur facebook, réseau social apprécié des jeunes. Toutes les informations complémentaires et les photos sont sur facebook/mymssa.

Le prochain appel à projets jeunes, pour 2012, sera lancé au cours du printemps.

Les tout-petits lecteurs

Un livre adapté aux premières lectures est offert aux enfants, nés ou adoptés en 2011 dans les Pyrénées-Orientales.

Si votre famille est concernée, vous avez reçu par courrier, au cours du mois de février, une invitation à retirer un lot dans l'un des points d'accueil indiqués. Le lot (un album illustré, un guide et des conseils de lecture) est disponible jusqu'au 30 juin.

Vous pouvez également participer, gratuitement, tout au long de l'année 2012, à des ateliers « bébés lecteurs » dans les bibliothèques.

L'opération « Premières pages » est une expérience menée depuis l'an dernier dans les Pyrénées Orientales, par le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le conseil général, la CAF, la MSA. 380 enfants de famille agricoles vont en bénéficier cette année. Consultez le site www.premierespages.fr

A la conquête du Trophée

Ils sont 3 équipes, 26 jeunes de 18 ans, inscrits en bac pro au lycée La Rouatière à Souilhanel, à se lancer dans le concours annuel de la prévention des risques professionnels. Le 4 avril dans le Gard, ils donneront le meilleur d'eux même pour remporter le Trophée Prévention Jeunes du Languedoc Roussillon, remis en lice chaque année, et éventuellement être admis à concourir lors de la sélection nationale. La panoplie de leurs outils est complète: dépliant, diaporama, vidéo, et scénette d'un journal télévisé. Ils argumenteront sur la prévention des risques professionnels pour les salariés des services à domicile, des lycées agricoles, et des stagiaires en formation.

La MSA rue Farinier à Limoux

La MSA vous reçoit dorénavant au N° 17 du chemin Farinier à Limoux, dans des locaux neufs. Un parking attenant facilite le stationnement.

Les horaires sont identiques: mardi et jeudi de 8h30 à 12h00, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Terres Solidaires du grand sud



SOUFFRANCE AU TRAVAIL : ET SI ON EN PARLAIT...

Si le stress professionnel est souvent évoqué dans notre société, il reste, au sein du monde agricole et malgré la crise ambiante, peu mis en avant et mal appréhendé.

Or, de fait, aujourd'hui, notre secteur n'échappe ni à l'intensification ni à la complexification du travail; ces contraintes entraînent des conséquences sur l'homme et sa santé, conséquences dont la manifestation extrême peut aller jusqu'à la crise suicidaire.

Le Ministère de l'Agriculture a annoncé (discours de Rennes - 31 mars 2011) un plan de prévention suicide pour le monde agricole. La mise en œuvre en a été confiée à la MSA.

l'appui adapté aux cas repérés.

Au-delà du plan national, et en articulation avec lui, la MSA Grand Sud (en collaboration avec la Caisse du Languedoc) a lancé des actions pour mieux appréhender ces situations de mal être au travail:

- Un prédiagnostic simplifié réalisé auprès d'un nombre réduit d'individus (approcher la perception qu'ont les personnes de leurs difficultés face aux exigences professionnelles).
- Une enquête « spécifique » conduite en partenariat avec le CHU de Nîmes après de 5 000 exploitants et salariés sur toute la région (résultats disponibles au 2^e semestre).

Sur ces bases, la MSA qui accompagne par ailleurs les personnes en situation de précarité mettra toutes ses capacités au service de la réussite de ce plan qui s'attaque, à une question il est vrai difficile, mais qu'on ne peut, pour autant, ignorer.

Claude Bertolotti
Président MSA Grand Sud

Plusieurs axes ont été retenus:

- Mieux connaître la réalité du suicide. Un partenariat a été mis en place entre la MSA et l'Institut National de Veille Sanitaire pour disposer de données objectives fiables.
- Mettre en place des dispositifs d'écoute téléphonique (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24) en s'appuyant sur les associations spécialisées déjà reconnues et performantes dans ce secteur.
- Créer au sein de la caisse une cellule pluridisciplinaire associant notamment les compétences de médecins et travailleurs sociaux pour apporter

Sommaire

02. Affiliation, déclaration :

le choix de la protection

03. Net attitude

04. Brèves d'information

05. La vie des élus

06. Atelier nutrition

Affiliation, déclaration : le choix de la protection



<http://www> **Net@ttitude**

Employeur : déclarez juste...
Ou « risquez gros »

L'étourderie ou la négligence n'est pas du goût de la nouvelle politique de lutte contre la fraude. Un oubli de déclarations obligatoires relatives aux salaires et aux contributions sociales afférentes pourra être désormais considéré comme du travail dissimulé, et sanctionné comme tel. Et « l'ardoise peut être très salée ».

Un cadre législatif renforcé

La lutte contre la fraude, notamment en ce qui concerne le travail illégal et ses conséquences pour l'employeur et pour les salariés, est renforcée par les nouvelles dispositions de la loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale pour 2012. Un procès-verbal pour travail dissimulé peut ainsi être dressé lorsqu'un salarié n'est pas déclaré ou si les salaires n'ont pas été déclarés ou encore si les salaires ont été sous déclarés, auprès des organismes de recouvrement (MSA, URSSAF).

Ainsi, en cas de non retour d'une déclaration trimestrielle de main-d'œuvre, et après relance, un procès-verbal de travail dissimulé pourra être dressé à l'encontre de l'employeur et transmis à Mr le Procureur de la République. Le contrôleur, à défaut d'avoir les éléments réels de l'assiette des cotisations, pourra procéder à un redressement des cotisations sociales sur la base de 6 mois de salaire au SMIC à temps plein par salarié, sans aucune exonération de charges sociales. En cas de travail dissimulé, l'employeur, personne physique, est passible d'une peine maximale de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. L'amende monte à 225 000 € pour l'employeur personne morale.

... le salarié peut perdre ses prestations

Le salarié voit aussi ses ressources modifiées. Un redressement forfaitaire de 6 fois le SMIC mensuel est pris en compte pour le calcul de ses droits aux prestations. Conséquence : le salarié, dont l'employeur n'aura pas correctement déclaré les salaires versés et aura fait l'objet d'un procès-verbal pour travail dissimulé, pourrait perdre les prestations sous conditions de ressources (allocations logement, complément familial, allocation de rentrée scolaire, RSA, CMU-C,.....).

Conjoint d'exploitant : c'est un métier !

Vous êtes conjoint d'exploitant agricole et vous n'avez pas de couverture sociale en votre nom propre ? Choisissez le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole !

La plupart du temps, c'est par crainte du coût engendré par les cotisations que vous vous privez de vos droits en matière de protection sociale. Or ramené aux bénéfices apportées par une telle couverture sociale, ce coût paraît très raisonnable : 99 € par mois sur la base de l'assiette minimum de 8000 €. Ce statut de collaborateur vous permet de bénéficier de :

- prestations vieillesse constituées d'une retraite forfaitaire et proportionnelle,
- prestations accident du travail et maladie professionnelle et dispense totale d'avance de frais sur l'ensemble des soins médicaux,
- allocation de remplacement maternité ou paternité, pension d'invalidité en cas d'inaptitude totale ou partielle au travail,
- droit à la formation professionnelle continue.

367 conjoints sans protection

Par ailleurs, au-delà des enjeux évidents de protection sociale, l'emploi d'une personne sur une exploitation, sans rémunération et sans statut, n'est pas une situation normale.

Pour l'exploitant choisir un statut pour son conjoint est donc aussi une garantie de sécurité pour son activité.

367 conjoints de chefs d'exploitation, d'entreprise agricole ou co-exploitant d'une société agricole, sans statut, n'ont pas encore de couverture sociale sur le territoire Grand Sud (8500 personnes au niveau national).

Vous avez reçu un courrier d'information de la MSA au cours du mois de mars 2012. N'hésitez pas à rencontrer un conseiller MSA qui vous renseignera et vous aidera dans vos démarches d'affiliation.

Le saviez-vous : le net sur 10 ans

Le site msagrandsud.fr est né, dans sa forme actuelle, début 2004. Depuis, les internautes ont usé des souris sur la toile agricole...

- Des internautes toujours plus nombreux : en 2004, le site MSA Grand Sud recevait 180 visites par mois contre une moyenne mensuelle de 17 000 visites en 2011.
- Des utilisateurs des démarches en ligne en augmentation. En 2004, les pionniers de l'espace privé sont 14 contre 25 000 extranutes en 2011.
- Une offre Internet MSA plus étoffée. En 2004, 13 téléservices sont proposés contre 55 aujourd'hui.

Au niveau national :

- Les sites MSA sont en 3^e position des sites les plus consultés par le monde agricole, en nombre de visites, après Agriaffaires et Pleinchamp.
- Leur utilisation est prioritairement « pratique et utile » : recherche d'information, démarches en ligne, téléchargement de document.
- L'usage est mixte « perso » et « pro » pour 62 % des internautes.

Retraite : votre relevé de situation individuelle est en ligne !

Une nouvelle étape dans le droit à l'information : depuis le 1^{er} janvier 2012, les assurés peuvent obtenir leur relevé de situation en ligne à tout moment. Depuis 2007, l'information sur la retraite est un droit ! Les assurés reçoivent tous les cinq ans un relevé de situation individuelle qui récapitule l'ensemble de leur carrière professionnelle. Ce document reprend les droits acquis dans les différents régimes de retraite (trimestres et points). Il permet à chacun d'identifier d'éventuelles erreurs ou manques et de les rectifier en contactant les organismes dont les coordonnées sont indiquées. Ces courriers sont envoyés aux assurés de 35, 40, 45 et 50 ans.

Avez-vous changé d'e-mail ?

Vous recevez de plus en plus de courrier électronique. La MSA, aussi, communique plus fréquemment par internet. Dans l'espace privé et sécurisé de msagrandsud.fr, vous pourrez trouver des informations sur votre dossier et, prochainement, consulter les documents que la MSA ne vous adressera plus. Pour faciliter et rendre efficaces nos relations (électroniques), pour être informé d'un changement dans votre compte, veillez à enregistrer un e-mail valide dans votre espace privé. Ainsi, nous pourrions vous avertir par mail d'un remboursement, d'un courrier à votre attention...

Une question ? Contactez l'assistance :

N°Cristal 0969 39 22 51

APPEL NON SURTAXÉ

Réunion à Chalabre le 31 janvier 2012 regroupant les cantons de la Haute Vallée.



Campagne d'information : un élu averti... en vaut deux

Les élus MSA ont participé aux réunions annuelles d'échange avec leur Caisse durant cet hiver (du 30 janvier au 8 mars sur les deux départements).

Ils se sont informés sur :

- La démographie agricole (baisse de 15 % des exploitants en 5 ans) et les aides aux agriculteurs en difficultés (832 702 m€ d'enveloppes et d'aides d'action sanitaire et sociale distribuées en 2011 sur les deux départements et pour répondre aux diverses crises).
- Le plan d'Action Sanitaire et Sociale jusqu'à 2015, illustré par deux actions concrètes : la médiation familiale pour vous aider à trouver une issue lors de conflits familiaux ; les risques psycho sociaux, pour lesquels sera mise en place avant l'été, une cellule pluridisciplinaire destinée aux demandes d'accompagnement.
- Dans l'Aude, le SR2A (service de remplacement agricole audois) qui est désormais l'unique opérateur dans le département.
- Le risque routier: conseils sur la signalisation, les gabarits, les permis... Le thème est développé par un conseiller en prévention des risques professionnels, accompagné parfois de la gendarmerie.



L'adjudant Alexandre Pujol, de la brigade motorisée de Limoux témoigne de sa rencontre avec les élus.

« Il est nécessaire et utile de rappeler certaines règles de conduite de base. Car au bout de 40 ans de permis, on a oublié certaines règles du code de la route ! Or, on s'aperçoit que de nombreux accidents sont dus à un manquement aux règles.

Le rappel des règles porte sur l'alcoolémie, les charges, la vitesse, les permis de conduire... »

Une piqûre de rappel

« Pour un public d'un certain âge, de 30 à 70 ans (et non devant des écoliers), je ne suis pas là pour leur faire la morale, mais une piqûre de rappel sur les règles à respecter.

En fait je les sensibilise. A bord d'un tracteur, pas loin de la maison, on se croit en terrain conquis, on croit que l'accident ne peut pas survenir, mais c'est là qu'il arrive.

Je les sensibilise aussi au problème du téléphone. Nous voyons aussi des conducteurs de tracteur en train de téléphoner. L'engin est disproportionné par rapport à une voiture, c'est impressionnant. Or, lorsqu'on est au téléphone, on ne se rend pas bien compte si on est plus sur le milieu de la route que sur le bord. »

Un public attentif au sujet de l'alcoolémie.

« La règle des 2 verres : tout le monde la connaît. Mais je signale qu'il y a une différence entre 2 verres chez un copain et au café : les doses ne sont pas identiques. Ce qui est très néfaste, ce sont les alcools forts pris en apéritif ou en digestif. Il n'y a pas de grand risque de boire du vin en mangeant. »

Être dans la légalité

« Les élus ont posé des questions sur les charges, les permis de conduire, et sur l'utilisation de leur véhicule agricole. Par exemple, lors de l'épisode neigeux, dans les villages isolés, le maire demande à aider à dégager les routes : quel permis dois-je posséder ? Si je mets une lame devant le tracteur, à quelle largeur ai-je droit ? Comment aider les autres tout en restant dans la légalité ? »

Les seniors attentifs à leur alimentation

Un groupe de joyeux convives, tous âgés de plus de 50 ans, ont inauguré le premier atelier « Nutrition Santé Senior » à Perpignan le 28 février. Au menu : l'alimentation et la convivialité.



Premier atelier nutrition le 28 février à Perpignan.

Ces nouvelles rencontres, initiées par le Service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA, viennent compléter les programmes Pac Eurêka (atelier sur la mémoire) et Bien Vieillir (sur le bien être). L'objectif de ce module « alimentation » est d'améliorer la qualité de vie et d'éviter ou de limiter la perte d'autonomie.

Au cours de ces ateliers, les seniors apprennent à adapter leurs habitudes alimentaires à leur âge, à leur situation familiale, à leur environnement économique. Ils peuvent par ailleurs approfondir l'incidence de l'alimentation sur

leur santé, mais également y entretenir et développer leur vie sociale en partageant un repas convivial!

Dix réunions hebdomadaires, d'une durée de 2 heures 30 à 3 heures, sont animées par un travailleur social formé à la méthode. Une séance est réalisée en co-animation avec une diététicienne afin d'aborder la question de l'adaptation de l'alimentation aux problèmes de santé.

Cet atelier expérimental est actuellement complet. Mais la MSA en mettra d'autres en place sur le territoire de Grand Sud.

La rougeole n'est pas un jeu d'enfant

Le combat continue: la rougeole, maladie très contagieuse, peut être éradiquée avec un moyen simple et efficace, la vaccination. Deux doses permettent de s'immuniser contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR). Le vaccin est pris en charge à 100 % jusqu'à l'âge de 17 ans et à 75 % au-delà.

Entre janvier 2008 et décembre 2011, plus de 22 000 cas de rougeole ont été déclarés, dont près de 15 000 uniquement pour l'année 2011 (source InVS).

Le taux de couverture vaccinale, préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé pour éradiquer ces maladies, est de 95 % d'ici à 2015. Le taux actuel peine à atteindre les 70 %.



Dès 50 ans, c'est le moment... d'en parler avec votre médecin

Les hommes et les femmes entre 50 et 74 ans sont invités, tous les deux ans, à faire un dépistage du cancer colorectal.


Adoptez le réflexe « dépistage » et parlez-en avec votre médecin traitant. C'est lui qui vous remettra le test et vous expliquera comment l'utiliser. C'est un test de recherche de sang dans les selles. Il est simple et à faire tranquillement chez soi. Il est pris en charge à 100 %.

Le dépistage est important: le cancer colorectal est le 2^e cancer le plus meurtrier en France. Or, dépisté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

La participation est encore beaucoup trop faible: 17,7 % dans l'Aude et 32,4 % dans les Pyrénées-Orientales. Elle est très éloignée des 33,8 % au niveau national chez les agriculteurs et encore plus de l'objectif à atteindre (50 % de la population couverte) pour réduire la mortalité.

Directeur de la publication : Paul Schurdevin

Mise en page et impression :

ENCRE VERTE - Tél. : 04 68 61 07 00 

Rédaction et crédits photos : MSA Grand Sud - CCMSA/
services images/T. Lannie - A. Declerieux - S. Cambon /
Fotolia.com
ISSN 1621-5656